MAITRES

Coupe des maîtres manche #3 Ouest

12-13 décembre 2026

FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC

LIEU
Piscine Henri-Bourassa
12005, av. Laurier, Montréal-Nord, QC H1G 5X4

INSTALLATIONS
1 bassin de 6 couloirs, 25m

DATE LIMITE D'INSCRIPTION
1er décembre 2026 à 23h59

COMITÉ ORGANISATEUR

Directrice de rencontre
Francine Grondin
francine.grondin.natation@hotmail.com

Responsable des inscriptions
Francine Grondin
francine.grondin.natation@hotmail.com

Responsable des officielles et officiels
Maud Jean
officiel.cnmn@gmail.com

INSCRIPTION OFFICIELLES ET OFFICIELS
Lien au formulaire

Cette compétition est sanctionnée par la FNQ

INFORMATIONS SUR LA COMPÉTITION

CATÉGORIES D'ÂGE

L'âge d'un athlète est déterminé selon son âge au 31 décembre de l'année en cours.

- Les groupes d'âges pour les épreuves individuelles sont :
  - 18-24, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65-69, 70-74, 75-79, 80-84, et ainsi de suite par incrément de 5 ans
- Les groupes d'âges pour les épreuves de relais sont :
  - 72-99, 100-119, 120-159, 160-199, 200-239, 240-279, 280-319, et ainsi de suite, par incrément de 40 ans
  - Le groupe d'âge d'une équipe de relais est déterminé en cumulant les âges au 31 décembre de l'année en cours, en années entières, des 4 membres de l'équipe

ÉPREUVES PAR ATHLÈTE

- L'athlète peut s'inscrire à un maximum de 3 épreuves individuelles.
- L'athlète peut s'inscrire à un maximum de 1 épreuve de relais.

FORMAT DE LA COMPÉTITION

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

- Toutes les épreuves individuelles sont des finales contre-la-montre et se nageront senior et mixtes du plus lent au plus rapide, avec une série la plus rapide par genre qui se nagera à la fin.
- Aucune conversion de temps.

ÉPREUVES DE RELAIS

- Les membres de chaque équipe de relais doivent être affiliés au même club.
- Les équipes de relais seront hommes, femmes ou mixtes (2 hommes et 2 femmes).

TEMPS DE PASSAGE OFFICIEL

Les demandes de temps de passage comme temps officiel devront être faites au bureau de l'administration au plus tard 30 minutes avant le début de l'épreuve en question.

PAUSE

En cas de besoin, le comité organisateur se réserve la possibilité d'insérer des pauses en cours de session, durant lesquelles les nageuses et nageurs pourront utiliser la piscine pour s'échauffer ou pour dénager.

MAITRES

PROGRAMME

Samedi 12 décembre 2026	Dimanche 13 décembre 2026
Échauffement : Début des épreuves :	**7h45 à 8h45 9h00**
Épreuve	Épreuve
200 m libre 50 m brasse 400 m QNI 4 X 50 m QNI	100 m dos 200 m brasse 100 m papillon 50 m libre 100 m QNI

MODIFICATIONS ET FORFAITS

Les forfaits et les modifications aux relais devront être remis au bureau de l'administration au plus tard 30 minutes avant le début de la session.

RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES

RÉSULTATS

Les résultats en direct seront disponibles en ligne et via l'application SplashMe.

POINTAGE

Les points attribués pour les 6 premières positions par genre et par catégorie d'âge pour chaque épreuve individuelle sont : 7-5-4-3-2-1.

Les résultats des manches Est et Ouest seront combinés pour établir le classement.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

La manche #3 est divisée en deux régions (Est et Ouest); chaque club doit choisir de prendre part à l'une ou l'autre des éditions.

INSCRIPTION

Le fichier des épreuves est disponible sur le site de Natation Canada.

Toutes les inscriptions devront OBLIGATOIREMENT être soumises via le système d'inscription REMS en ligne. Pour obtenir des instructions sur la procédure à suivre, veuillez consulter le guide de dépôt des inscriptions :

- Les inscriptions pour les maitres affiliés à un club de natation doivent être soumises par le club. Il est de la responsabilité du club de vérifier la validité des données avant de déposer les inscriptions.

- Les inscriptions pour les maitres sans attache doivent être faites directement par l'athlète dans le REMS : https://swimming.canada.sportsmanager.ie/sportlomo/users/login
    - se connecter avec son adresse courriel et mot de passe (cliquer sur *Réinitialiser le mot de passe* au besoin)
    - cliquer sur *Ajouter* dans le rectangle ***Réunions***
    - cliquer sur *Télécharger ou modifier l'inscription* sous la compétition choisie
    - entrer les renseignements demandés, cliquer sur les épreuves choisies, entrer les temps et cliquer sur *Continuer*, puis sur *Fin*

DATE LIMITE D'INSCRIPTION
1 décembre à 23 h 59

FRAIS D'INSCRIPTION
- **8,20 $** (taxes incluses) de frais fixes de participation par athlète de la FNQ.
- **14,32 $** par épreuve individuelle.
- **18,94 $** par épreuve de relais.

Les frais ne sont pas remboursables après la date limite d'inscription.

Le paiement devra être remis au bureau de l'administration avant le début de la compétition.
- Par virement bancaire : gestioncnmn@gmail.com / Réponse : CNMN .
- Par chèque à l'ordre du : CNMN.

Pénalités pour défaut d'inscription
Pour une nageuse ou un nageur non conforme (sans statut « actif ») auprès de Natation Canada (REMS) et ayant participé à une compétition :
- Une pénalité de 50 $ par nageuse ou nageur fautif sera envoyée au club d'appartenance.
- Le club organisateur ayant accepté à son événement une ou un athlète non conforme recevra une pénalité de 100 $ par nageuse ou nageur fautif.

Pour une nageuse ou un nageur ayant participé à une deuxième compétition dans la saison en cours en étant inscrit dans la catégorie « non compétitif » :
- La FNQ procèdera à son changement de statut afin de l'inscrire dans la catégorie « compétitif ».
- La différence entre les frais d'adhésion de la catégorie « compétitif » et « non compétitif », ainsi que des frais administratifs de 20 $ seront facturés par la FNQ au club fautif.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

ESTRADES ET SPECTATEURS
200 places pour les spectateurs

STATIONNEMENT/ACCÈS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
Il est possible de se stationner dans la rue ou dans le stationnement de l'école.
La piscine est accessible pour les personnes à mobilité réduite. Prenez note que les gradins sont uniquement accessibles par un escalier.

MESURES D'ADAPTATION POUR LES ATHLÈTES S/sourds et les malentendants
Cette compétition prévoit les mesures d'adaptation suivantes pour les athlètes S/sourds et malentendants :

- Des signaux visuels de départ donnés par le starter/juge-arbitre.
- Une lumière stroboscopique.

Les clubs doivent communiquer leur besoin d'adaptation à la direction de rencontre.
Le personnel de soutien doit être inscrit dans le REMS et figurer dans l'inscription du club à l'évènement.
Les personnes ne figurant pas sur la liste d'inscriptions se verront refuser l'accès au bord de la piscine.

PHOTOGRAPHIE/VIDÉOGRAPHIE
Par souci de minimiser les risques, toutes les photos et vidéos prises lors des compétitions sanctionnées par la FNQ, qu'elles soient prises par un photographe ou vidéographe professionnel, un spectateur, des membres du personnel de soutien ou tout autre participant, doivent respecter les normes de décence généralement acceptées. En aucun cas, les appareils photo ou autres dispositifs d'enregistrement ne sont autorisés dans la zone située immédiatement derrière les plots de départ pendant les départs en entrainement ou en compétition, ou dans les vestiaires, les salles de bain ou toute autre zone d'habillage.

Tous les détails de la procédure relative à la photographie et à la vidéographie sont disponibles ICI.

SPORT SÉCURITAIRE
Natation Canada et la FNQ croient que tout athlète, entraineure ou entraineur, officielle ou officiel, membre du personnel et bénévole a le droit de participer au sport dans un milieu sécuritaire et inclusif exempt de mauvais traitement, de harcèlement et de discrimination.

Ils s'engagent à fournir un tel environnement et à promouvoir des environnements *ouverts* et *observables*. Pour ce faire, des efforts considérables et concertés doivent être déployés pour éviter toute situation où une entraineure ou entraineur, officielle ou officiel, ou membre du personnel se retrouve seul avec un athlète. Toute interaction entre un athlète et une autre personne en position de confiance devrait normalement, et autant que possible, avoir lieu dans un environnement ou à un endroit qui est à la fois ouvert et observable par les autres. Nous rappelons que toutes les personnes participant à cet évènement sont liées par les politiques et les procédures de Natation Canada et de la FNQ.

Nous rappelons aux entraineures et entraineurs et aux athlètes qu'il est fortement déconseillé de se changer sur le bord de la piscine et leur demandons d'utiliser les vestiaires désignés ou les tentes au bord de la piscine s'il y a lieu. Nous demandons également aux entraineurs de ne pas encourager les athlètes à se changer au bord de la piscine et de nous aider à ce que notre sport reste sécuritaire pour tous.

RÈGLEMENTS ET ADMISSIBILITÉ

Les compétitions sanctionnées au Québec doivent respecter les règlements et les procédures suivants :

- Règlements de natation et paranatation de Natation Canada : https://www.swimming.ca/fr/reglements-et-formulaires/
- Règlement de sécurité de la natation en bassin : https://fnq.ca/clubs-et-regions/reglements-de-securite/
- Procédure de sécurité pour les échauffements en compétition de natation de Natation Canada : https://www.swimming.ca/fr/reglements-et-formulaires/

ADMISSIBILITÉ DES CLUBS

Chaque club participant doit être membre en règle de la FNQ ou de sa propre fédération provinciale/nationale.

ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

- Les athlètes doivent être conformément inscrits avec un statut « actif » dans la catégorie maître « compétitif » ou « non compétitif » * auprès de la FNQ ou de leur propre fédération provinciale/nationale.
- Les athlètes doivent être âgés de 18 ans ou plus en date de la première journée de compétition.

*Les athlètes inscrits non compétitifs doivent en être à leur première compétition de la saison en cours.

ADMISSIBILITÉ DES ENTRAINEUR(E)S

Tous les entraineures et entraineurs présents doivent être conformes auprès de la FNQ ou de leur propre fédération provinciale/nationale.

DISPOSITION SUR LES INCONDUITES

À compter du 1er septembre 2026, la règle C2.5.2.1 (anciennement C2.3.2.1) sera appliquée. L'inconduite peut notamment comprendre le fait de cracher, de projeter de l'eau par la bouche ou le nez, délibérément ou par négligence, dans la piscine ou sur la plage immédiatement avant le départ; de donner des coups de pied ou frapper délibérément le plot de départ ou la plaque arrière; ainsi que d'entrer dans la piscine de manière dangereuse ou incontrôlée. Des renseignements et des directives supplémentaires sont disponibles sur le site de des règlements de Natation Canada.

MAILLOTS DE BAIN

Tous les athlètes sont autorisés à nager avec le maillot de bain de leur choix lors de toutes les compétitions sanctionnées par la FNQ. Il n'est pas nécessaire de déclarer le choix du maillot de bain au juge-arbitre si le tissu du maillot de bain est un textile à mailles ouvertes perméables et qu'il n'est pas raisonnablement considéré comme créant un avantage technique en termes de vitesse, de flottabilité ou d'endurance.
Pour plus d'information, consultez le document sur les maillots de bain en compétition sur le site web de Natation Canada ICI.

BANDES ADHÉSIVES

Les bandes adhésives sont autorisées dans toutes les compétitions sanctionnées par la FNQ. À la suite d'une blessure, il est permis d'appliquer une bande adhésive sur un ou deux doigts ou orteils au maximum.

IMPORTANT : La trousse d'information de la compétition considérée comme valide est la version la plus récente publiée sur le site de Natation Canada et le REMS.

MAITRES

Merci de votre collaboration au maintien de la propreté du bord de la piscine et des vestiaires. Au plaisir de vous accueillir!

Bonne compétition

Profitez du programme de Choice
Numéro d'identification client # **00622380**
pour réserver et économiser!
https://fnq.ca/renouvellement-de-lentente-avec-choice-hotels/